

Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité,

Gérard Neyrand, érès, 2011

L’avènement du terme « parentalité », devenu une des références de l’action sociale et, au-delà, de la gestion politique, est révélateur de l’évolution du fait familial contemporain : l’augmentation des unions libres, des séparations conjugales et, par suite, des familles monoparentales et des familles recomposées a en effet de plus en plus contraint à penser le rapport à l’enfant dans un cadre qui n’est plus celui de la « famille conjugale ». La dissociation du conjugal et du parental a dès lors amené les pouvoirs publics à entrevoir un mode de gestion de la question familiale plus recentré sur la relation parentale, mais dont la mise en œuvre est complexe car elle met en tension des principes concurrents de gestion de la parentalité. G. Neyrand se propose ici de dénouer cet écheveau : « C’est cette position ambiguë de la parentalité que je me propose d’analyser dans cet ouvrage, dans ce mouvement qui l’a promu comme dispositif social d’intervention, alors que les motifs et les effets de sa constitution n’apparaissent plus aussi clairs que ce qu’on avait pu à une époque présumer » (p. 12).

■ S’il n’a guère été nécessaire pendant longtemps de parler des rapports qui existaient entre les parents et les enfants, c’est que, sur le plan social, les termes de « parenté » et de « filiation » suffisaient et que, sur le plan psychologique, les fonctions paternelle et maternelle étaient clairement différenciées. Ce n’est donc que lorsque ces dimensions du fait parental ont perdu de leur évidence et se sont retrouvées interrogées dans les discours politique et médiatique que la notion de parentalité a été mobilisée. Reste néanmoins à comprendre pourquoi cette notion est « devenue un objet socialement et politiquement pertinent » (p. 14). Ce à quoi s’attache G. Neyrand, en mettant en perspective les évolutions récentes du fait familial contemporain et en interrogeant les ambiguïtés portées par le terme « parentalité » lui-même, car si son caractère polysémique provient de son utilisation par une grande diversité d’acteurs, il a aussi une histoire, l’anthropologie, la psychanalyse et la sociologie l’ayant elles-mêmes utilisé, à chaque fois avec un sens spécifique, avant que le discours public ne s’en empare. Le premier chapitre, qui vise à rendre compte de l’irruption de la parentalité sur la scène publique, consiste en une analyse fouillée des raisons pour lesquelles le parental s’est substitué progressivement au familial. « La déstructuration de l’organisation antérieure de la famille, qui passe par toute une série de dissociations

d'éléments autrefois intimement liés (conjugal/parental, sexualité/reproduction, individu/groupe familial...), [a permis] non seulement l'autonomisation de la parentalité, mais aussi sa constitution en dispositif, débouchant sur son institution » (p. 58).

3 G. Neyrand pousse plus avant sa réflexion et montre qu'accoler le terme de « parentalité » à celui de « dispositif » n'est pas que de pure forme. Il s'agit là de rendre compte de la manière dont « émerge une logique sociale et politique d'organisation à partir d'un ensemble de discours et de pratiques relatifs à la relation parent-enfant » (p. 60).

4 Si hier la fiction juridique du mariage, qui arrimait étroitement alliance, sexualité, procréation, filiation et éducation familiale, constituait d'une certaine manière un dispositif d'alliance, la désintrication de ces divers éléments a rendu nécessaire la mise en place d'un « nouveau principe d'ordre » (p. 63) qui soit susceptible de produire du sens. C'est ainsi que, suite à l'effondrement du mariage, mais aussi à l'individualisation des personnes et des rapports familiaux, a émergé un nouveau dispositif qui, dégagé des liens conjugaux, va permettre de construire de nouvelles procédures pour que puissent fonctionner les relations d'un enfant à ses parents et que ceux-ci, en difficulté ou non, bénéficient d'un soutien ; et ce, « que les parents cohabitent dans un couple "classique" ou bien qu'ils soient séparés, additionnels par le biais d'une recomposition, investis dans une sexualité procréatrice, qu'ils soient parents d'enfants placés, parents d'accueil, adoptifs, ou encore assistés par la science médicale » (p. 64). Les institutions (Sécurité sociale, impôts, Éducation nationale, justice, CAF, etc.) ont mis sur pied des mesures adaptées à la diversité des situations parentales, complétant ainsi les soutiens parentaux classiques (allocations familiales, PMI, etc.), la société civile a promu des initiatives visant à favoriser l'exercice d'une parentalité partagée et à appréhender la diversité des formes de parentalité (lieux d'accueil enfants-parents, soutien scolaire, points-rencontre pour l'exercice du droit de visite, médiation familiale, lieux passerelles, ludothèques, groupes de parole, etc.), et de nombreuses autres associations œuvrant en faveur des droits de certains parents ou enfants (associations de pères séparés, de parents ou futurs parents gays et lesbiens, d'adoptants, etc.) [p. 64-65] se sont ajoutées à cet ensemble qui a contribué à promouvoir la relation parentale. Parallèlement, les intervenants de l'accueil, du soin et de l'éducation y ont gagné en reconnaissance en tant que « professionnels », leur volonté de se démarquer de l'image convenue de substituts parentaux participant alors à la redéfinition de leurs fonctions et à l'émergence de nouveaux acteurs (EJE, TISF, etc.). C'est ainsi que s'est opéré un recentrage sur la parentalité auquel ont contribué les institutions ayant en charge la famille et l'enfance, qui étayeront cette nouvelle orientation en soutenant certaines des initiatives (crèches parentales, lieux d'accueil enfants-

parents, etc.) émanant de la société civile, ce que, des premières crèches parentales en 1968 à la création des REAPP (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) en 1999, G. Neyrand retrace par le menu.

5 Si les REAPP viennent parachever le processus de constitution du dispositif de parentalité, le soutien à la parentalité se trouve néanmoins pris dans une « logique de reconfiguration des rapports de l'État à la société et devient un instrument de ce redéploiement pour une intervention à moindre coût, dans une confrontation ambiguë entre différents référentiels de gestion sociale » (p. 86-87). Les actions de soutien à la parentalité y perdent alors en autonomie. « Elles se retrouvent ainsi à participer de cette managérialisation du social caractéristique du modèle néolibéral de gestion sociale, dont la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en juin 2007 constitue l'expression majeure » (p. 87). L'économique ayant pris le pas sur le politique, la logique managériale s'est infiltrée dans l'appareil d'État, soumettant toutes les institutions « au principe de rentabilité rationnelle des opérations publiques » (p. 89), privilégiant les actions « objectivables » selon des critères financiers au détriment d'autres, tout aussi utiles mais moins à même de se plier à l'injonction quantophrénique du moment. Un tournant qui n'a pas été sans conséquence : « Le dispositif de parentalité s'y trouve tirailé entre les injonctions contradictoires que la montée de *l'insécurité sociale* [Castel, 2003] ne fait qu'exacerber » (p. 92).

6 Ainsi, bien que liés à la montée de la précarité, les actes de délinquance et d'incivilité vont être rapidement perçus comme résultant de carences éducatives, voire de la démission parentale. Le bouc émissaire désigné, l'idée d'une pénalisation des parents considérés comme défaillants va prendre corps avec la création du Contrat de responsabilité parentale en 2006 et quelques autres mesures se situant dans la même veine. On peut dès lors, comme le fait l'auteur, s'interroger sur la finalité actuelle du dispositif de parentalité, mais aussi sur l'utilisation inavouée de celui-ci par le politique : « Si l'objectif affiché dès les prémices de la constitution de ce dispositif était celui du *soutien* aux parents déstabilisés par les évolutions sociales, il n'est pas interdit de penser que l'objectif latent de *contrôle* par la parentalité des rejetons des populations les plus précarisées n'était pas totalement absent de la visée politique » (p. 99).

7 Enfin, G. Neyrand prolonge sa réflexion en s'interrogeant sur le sens de l'utilisation du terme « parentalité » dans le discours public et sur la façon dont peut être repensée l'intervention sur la parentalité. Une réflexion tout aussi stimulante, qui interroge toujours la question parentale, mais en privilégiant la place du genre et de sa fonction sociopolitique.

8 Parfaitement adossé à la littérature du champ et nourri de références socio-juridico-politiques, cet ouvrage nous invite à déchiffrer les mutations actuelles concernant la famille par le prisme de la parentalité constitué en dispositif.

9 Didier Le Gall

10 CERREV

11 Université de Caen Basse-Normandie